

Economie

L'État ouvre de multiples chantiers avec les collectivités territoriales
RÉFORMES La création d'une communauté urbaine à Paris, la révision du Sdrif, la refonte de la fiscalité locale et des dotations de l'État sont au programme.

Laurence CHAVANE

LES REPRÉSENTANTS des collectivités locales font depuis quelques jours, à leur tour, connaissance avec la méthode Sarkozy. Ce traitement énergique, où l'État annonce clairement ses objectifs aux élus avant d'engager la concertation pour y aboutir, bouscule les habitudes.

Hier matin, c'était au maire de Paris, Bertrand Delanoë, de s'étonner de ne pas avoir été averti par le chef de l'État de sa volonté de faire de la capitale une grande communauté urbaine avec les villes alentour. Mais il le reconnaît, c'est aussi une idée qu'il a défendue quand, élu de l'opposition, il a constaté le « mépris » de Paris à l'égard de ses voisines. C'est dans cette perspective que Bertrand Delanoë a lancé une « conférence métropolitaine » qui réunit une cinquantaine de collectivités sur le sujet.

Le Sdrif adopté au conseil de Paris

Le conseil de Paris a adopté, au cours de cette séance, le projet de révision du Sdrif (schéma directeur de la région Île-de-France) alors que le MoDem et, contre toute attente, l'UMP se sont abstenus. Geneviève Bertrand (Nouveau Centre) s'est prononcée fermement contre en soulignant le risque de « repli sur soi » de la Région et son manque d'ambition tant économique qu'européenne. La majorité municipale épaula donc le président du conseil régional d'Île-de-France dont le programme de développement à l'horizon 2030 a été refusé par le chef de l'État et le premier ministre qui souhaitent lui donner plus d'envergure (avec de nouvelles infrastructures de transport et en dopant les pôles économiques) dans la compétition mondiale. L'État a en effet le pouvoir de refuser de signer le décret du Sdrif en Conseil d'État.

Hier après-midi, le président du conseil régional d'Île-de-France, Jean-Paul Huchon, devait d'ailleurs se rendre à Matignon dans le cadre des rencontres de François Fillon et de Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, avec les représentants des communes, des départements et des régions au sujet de la révision des politiques publiques de l'État. Les collectivités locales ont maintenant comme interlocuteur Alain Lambert, ancien ministre et sénateur de l'Orne, qui a été chargé par le premier ministre du « chantier transversal » consacré aux relations entre l'État et les collectivités.

Plusieurs sujets d'importance ont déjà été mis au programme. Michèle Alliot-Marie est chargée de travailler avec les élus à la rédaction d'un nouveau contrat financier.

L'actuel « contrat de croissance et de solidarité » est enterré depuis qu'il est annoncé que les dotations de l'État évolueront dans le budget 2008 au même rythme que l'inflation, « ce qui est la règle que l'État se fixe à lui-même ».

Parmi les compensations prévues, les élus seront associés en amont dans le cadre d'une conférence nationale des exécutifs des trois grandes associations (ARF, AD et AMF) et de l'État à l'édition des normes techniques et administratives les concernant. Enfin, elles devront faire des propositions au sein de la conférence nationale des finances publiques sur la réforme de la fiscalité locale qui « doit se faire sans accroître la pression fiscale globale ».

Illustration(s) :

L'ancien ministre Alain Lambert a été chargé du « chantier transversal » consacré aux relations entre l'État et les collectivités.

J.-C. Marmara

Avec l'aimable autorisation du journal Le Figaro

